

GRÂCE AU PACTE PME, LE DÉPARTEMENT FACILITE L'ACCÈS DES ENTREPRISES AINDINOISES À LA COMMANDE PUBLIQUE

Soucieux d'agir aux côtés des entreprises parce qu'elles créent des emplois et contribuent au dynamisme du territoire, le Département de l'Ain a mis en place en février 2016, avec ses partenaires privilégiés que sont les organisations professionnelles et interprofessionnelles*, un Pacte PME, véritable outil au service des entreprises aindinoises leur facilitant l'accès à la commande publique.



Jean Deguerry
Président
du Département

« En 2015, la loi NOTRe a restreint les capacités des Départements à soutenir l'économie locale, au moment où les entreprises en avaient le plus besoin. A cette époque, dans un contexte de crise économique, nous avons constaté un accroissement des difficultés rencontrées par les entreprises, ainsi qu'une défiance généralisée à l'égard de la commande publique. C'est ainsi que Damien Abad, mon prédécesseur, avait décidé en 2016 la mise en place d'un Pacte PME. Au Département de l'Ain, nous affichions ainsi notre volonté de maintenir notre soutien aux petites et moyennes entreprises, en leur facilitant l'accès à la commande publique, dans le respect du droit. Sept ans après l'entrée en vigueur du Pacte PME, les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints et je m'en félicite : en 2022, 52 % des marchés publics ont été attribués à des entreprises aindinoises, contre 41 % en 2014. »

* Ce Pacte départemental pour faciliter l'accès des PME à la commande publique a été élaboré par le Département de l'Ain et les organisations professionnelles et interprofessionnelles suivantes :

- la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain (FBTP) ;
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain (CAPEB) ;
- la Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics, des Paysagistes et des Activités Annexes de l'Ain (CNATP) ;
- l'Union Artisanale Professionnelle de l'Ain (UPA) ;
- le Mouvement des Entreprises de France de l'Ain (MEDEF) ;
- la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Ain (CGPME).

→ Pacte PME 2016 -2022 : un bilan positif

Avant l'entrée en vigueur du Pacte PME, les entreprises aindinoises n'étaient attributaires, sur la période 2014 à 2015, que de 41% des marchés publics du Département de l'Ain, représentant 47% du volume financier de la commande publique de la collectivité. En 2022, les entreprises aindinoises ont été retenues pour 52% des marchés, soit 70% du volume financier. La mise en oeuvre du Pacte PME s'est accompagnée de la création, en 2018, d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement des acheteurs du territoire. Elle est aujourd'hui utilisée par plus de 300 acheteurs publics (communes, EPCI...).

→ Les perspectives

Un travail de mise à jour du Pacte est actuellement mené avec les organisations professionnelles afin de toujours mieux répondre aux enjeux des entreprises et satisfaire efficacement les besoins d'achats du Département : les clauses de révision de prix seront précisées, le critère environnemental sera appréhendé dans une approche plus pragmatique. Il est aussi envisagé de publier un calendrier prévisionnel des achats afin de permettre aux entreprises d'anticiper les besoins de la collectivité et de mieux répondre aux marchés publics.